



membre de



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Présence d'ECCLA au CESE audois

L'association ECCLA est désormais représentée au Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) du département de l'Aude par 2 membres de son Conseil d'Administration.

La Présidente d'ECCLA, Maryse Ardit, a en effet été désignée par la Présidente du Conseil Départemental comme l'une des 10 personnalités qualifiées appelées à siéger au CESE, à côté de 61 personnes représentant 85 organisations composant les forces vives du département.

Christian Crépeau, trésorier d'ECCLA, a été élu au Bureau du CESE lors de la réunion d'installation du CESE qui s'est tenue le 24 mai à Carcassonne.

Le CESE a pour rôle d'élaborer des avis et des préconisations sur les schémas ou plans stratégiques du Département, de se prononcer sur les orientations budgétaires de la collectivité, de répondre aux sollicitations de l'Assemblée départementale relayées par la Présidente ou la Vice-présidente en animant des réflexions pouvant alimenter la définition de politiques départementales.

Il peut s'auto-saisir de sujets qu'il aura choisis.

ECCLA mettra à profit sa présence au CESE pour développer la concertation avec le CD 11 et entre les acteurs réunis dans cette assemblée sur les thèmes environnementaux majeurs :

- sobriétés (en énergie, en eau, en production de déchets, en consommation d'espace agricole, naturel et forestier),
- protection de la biodiversité, en particulier sur les zones littorales, agricoles et naturelles,
- protection des forêts contre l'incendie,
- maîtrise de l'urbanisation,
- développement raisonné des énergies renouvelables,
- adaptation au risque de submersion marine et recul stratégique,
- promotion de l'agriculture biologique en circuit court et des mobilités douces.

Narbonne, le 09/06/2022

Contact : 0678793970